



Syndicat C.G.T des personnels et administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

AGEMETRA
Docteur Thérèse DE MALLMANN
209 rue Duguesclin
69003 LYON

Lyon le 13 juillet 2006

Docteur,

La chaleur sévit depuis plus d'un mois sur Lyon, et notre employeur refuse toujours de prendre la moindre mesure pouvant atténuer la température dans les bureaux. Cette situation n'est pas nouvelle, car nous avons subi un été très difficile lors de la canicule de 2003, et l'année dernière fut également assez chaude.

J'ai signalé à maintes reprises les conditions de travail déplorables du personnel du SDIS, au Président Mercier, mais également au CHS. A chaque courrier ou intervention, soit on ne me répond pas, soit la réponse est négative et teintée d'une certaine ironie.

Cette situation est intolérable. Faute de mesure prise par le SDIS, j'en suis arrivé à coller des cartons sur les vitres pour essayer de limiter les conséquences du soleil que je subis jusqu'en fin d'après midi. J'ai régulièrement une température de l'ordre de 29/30° le matin et 31/32° l'après midi dans mon bureau, ce qui est représentatif des conditions de travail de l'ensemble de mes collègues.

Je joins au présent courrier un relevé de température que j'effectue pour étayer mes interventions auprès de la direction.

Je vous invite à effectuer une visite dans nos locaux du 3^{ème} étage un après midi de forte chaleur afin que vous puissiez vous rendre compte par vous-même des conditions de travail du personnel.

L'absence de réaction de la part de la direction est stupide lorsque l'on sait que l'on peut trouver des rafraîchisseurs à moins de 80 €, qui ne consomment que 60w, soit l'équivalent d'une ampoule de faible intensité.

Je tiens également à vous signaler que certaines personnes en arrivent à poser des RTT l'après midi pour fuir la chaleur dans les bureaux, et qu'une personne de mon service est arrêtée pour maladie à cause de cette chaleur sans que cela ait été déclaré en accident du travail à ma connaissance.

Je vous prie de croire, docteur, en l'expression de mes sincères salutations.

Pour le bureau,
Le secrétaire,
Jacques GUILLON